

SENATE



SÉNAT

CANADA

# JOURNALS OF THE SENATE

(Unrevised)

1st Session, 44th Parliament  
70 Elizabeth II

N° 6

Wednesday, December 1, 2021

2 p.m.

The Honourable GEORGE J. FUREY, Speaker

# JOURNAUX DU SÉNAT

(Non révisé)

1<sup>re</sup> session, 44<sup>e</sup> législature  
70 Elizabeth II

Le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021

14 heures

L'honorable GEORGE J. FUREY, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Anderson	Cormier	Galvez	Marshall	Poirier
Arnot	Cotter	Gerba	Martin	Quinn
Ataullahjan	Coyle	Gignac	Marwah	Ravalia
Audette	Dagenais	Gold	Massicotte	Richards
Batters	Dalphond	Greene	McCallum	Ringuette
Bellemare	Dasko	Griffin	McPhedran	Saint-Germain
Black	Dawson	Harder	Mégie	Simons
Boisvenu	Deacon ( <i>Nova Scotia—</i>	Hartling	Mercer	Smith
Boniface	<i>Nouvelle-Écosse)</i>	Housakos	Miville-Dechêne	Sorensen
Bovey	Deacon ( <i>Ontario)</i>	Jaffer	Mockler	Tannas
Boyer	Dean	Klyne	Moncion	Verner
Brazeau	Downe	Kutcher	Moodie	Wallin
Busson	Duncan	LaBoucane-Benson	Ngo	Wells
Campbell	Dupuis	Lankin	Oh	Wetston
Carignan	Forest	Loffreda	Omidvar	White
Christmas	Francis	Lovelace Nicholas	Pate	Woo
Clement	Furey	MacDonald	Patterson	Yussuff
Cordy	Gagné	Manning	Petitclerc	

Les membres présents sont :

Les honorables sénateurs

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Anderson	Cormier	Galvez	Marshall	Poirier
Arnot	Cotter	Gerba	Martin	Quinn
Ataullahjan	Coyle	Gignac	Marwah	Ravalia
Audette	Dagenais	Gold	Massicotte	Richards
Batters	Dalphond	Greene	McCallum	Ringuette
Bellemare	Dasko	Griffin	McPhedran	Saint-Germain
Black	Dawson	Harder	Mégie	Simons
Boisvenu	Deacon ( <i>Nova Scotia—</i>	Hartling	Mercer	Smith
Boniface	<i>Nouvelle-Écosse)</i>	Housakos	Miville-Dechêne	Sorensen
Bovey	Deacon ( <i>Ontario)</i>	Jaffer	Mockler	Tannas
Boyer	Dean	Klyne	Moncion	Verner
Brazeau	Downe	Kutcher	Moodie	Wallin
Busson	Duncan	LaBoucane-Benson	Ngo	Wells
Campbell	Dupuis	Lankin	Oh	Wetston
Carignan	Forest	Loffreda	Omidvar	White
Christmas	Francis	Lovelace Nicholas	Pate	Woo
Clement	Furey	MacDonald	Patterson	Yussuff
Cordy	Gagné	Manning	Petitclerc	

Les membres participant aux travaux sont :

Les honorables sénateurs

The first list records senators present in the Senate Chamber during the course of the sitting.

An asterisk in the second list indicates a senator who, while not present during the sitting, was in attendance to business, as defined in subsections 8(2) and (3) of the [Senators Attendance Policy](#).

La première liste donne les noms des sénateurs présents à la séance dans la salle du Sénat.

Dans la deuxième liste, l'astérisque apposé à côté du nom d'un sénateur signifie que ce sénateur, même s'il n'était pas présent à la séance, participait aux travaux, au sens des paragraphes 8(2) et (3) de la [Politique relative à la présence des sénateurs](#).

## PRAYERS

### SPEAKER'S STATEMENT

Honourable senators, on November 23, 2021, the Senate adopted an order that “the position of Speaker pro tempore be filled by means of a secret ballot by all senators to be held at the earliest opportunity, using the process established by the Speaker for the election of the Speaker pro tempore in the Second Session of the Forty-third Parliament, with timelines adjusted for the current session at the Speaker’s discretion”.

The process established last session was that the election of the Speaker pro tempore be by ranked ballot.

For the current session, a senator who wishes to be a candidate will have to communicate his or her interest by email to the Clerk of the Senate by noon on Monday, December 6, 2021.

At the start of the sitting after Monday, December 6, I will announce the names of the senators who are candidates. Instead of proceeding to Senators’ Statements, we will then hear from the candidates for a maximum of three minutes each, irrespective of the total time required. If there are fewer than six candidates, any balance of time can be used for regular statements.

The voting will start shortly after we have heard from the candidates. Details about the confidential system will follow shortly before voting is to start. Only the Clerk will have access to information about the vote. He will not reveal any of this information to anyone.

Senators will be able to vote until 6 p.m. on the day after voting starts. That deadline could be extended, if required, for technical reasons. When they vote, senators will rank as many candidates as they wish, with one being their first choice, two their second, and so on. If, however, there are only two candidates, senators will only be asked to select one candidate.

After the voting, the Clerk will count the votes in private. After the initial count, the candidate, or candidates, with the fewest votes will be dropped and those votes redistributed to the next active preference on the ballot, if one is indicated. The process will continue with successive rounds until a candidate has a majority of votes that are still active. If, after all possible distributions, two or more candidates have the same number of votes, a run-off election will be held.

The name of the chosen candidate will be announced at the start of the sitting following completion of counting. A motion to name that senator as Speaker pro tempore will then be deemed moved, seconded, and adopted, without debate, amendment, or further vote. No further details will be provided, and the Clerk will keep all information related to the vote confidential.

## PRIÈRE

### DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Honorables sénateurs, le 23 novembre 2021, le Sénat a adopté un ordre à l’effet que « le poste de Président intérimaire soit pourvu au moyen d’un scrutin secret de tous les sénateurs qui sera tenu dès que possible, en utilisant le processus établi par le Président pour l’élection du Président intérimaire au cours de la deuxième session de la quarante-troisième législature, les échéanciers pour la session en cours étant ajustés à la discrétion du Président ».

Selon le processus établi la session dernière, l’élection à la présidence intérimaire se tiendra par vote préférentiel.

Un sénateur qui veut se porter candidat pour la session en cours devra communiquer son intérêt par courriel au greffier du Sénat au plus tard à midi le lundi 6 décembre 2021.

Au début de la séance qui suit le lundi 6 décembre, j’annoncerai les noms des sénateurs qui se sont portés candidats. Au lieu de procéder aux déclarations de sénateurs, nous entendrons les candidats pour un maximum de trois minutes chacun, peu importe le temps total requis. S’il y a moins de six candidats, le temps restant pourra être utilisé pour les déclarations normales.

Le processus de vote commencera peu après avoir entendu les candidats. Des détails sur le système confidentiel suivront peu avant le début du vote. Seul le greffier pourra accéder aux informations concernant le vote. Il ne divulguera ces informations à personne.

Les sénateurs pourront voter jusqu’à 18 heures le jour qui suit le début du processus de vote. Cette heure limite pourrait être prolongée pour des raisons techniques, au besoin. Lors du vote les sénateurs classeront autant de candidats qu’ils le désirent en ordre de préférence, en commençant par indiquer le numéro un pour leur premier choix, le numéro deux pour le deuxième choix, et ainsi de suite. S’il n’y a que deux candidats, les sénateurs seront invités à n’en choisir qu’un seul.

Après le vote, le greffier comptera les votes en privé. Après le dépouillement initial, le candidat ou les candidats avec le moins de votes seront retirés et ces votes seront distribués au choix suivant indiqué qui est toujours en lice, s’il y en a un. Le processus continuera jusqu’à ce qu’un candidat ait reçu la majorité des votes qui sont toujours actifs. Si, après toutes les distributions possibles, deux candidats ou plus ont le même nombre de votes, un deuxième tour de vote aura lieu.

Le nom du candidat élu sera annoncé au début de la séance qui suit le dépouillement des votes. Une motion proposant que ce sénateur soit nommé à la présidence intérimaire sera ensuite réputée avoir été proposée, appuyée et adoptée, sans débat, amendement ou autre vote. Aucun autre détail ne sera fourni, et le greffier gardera toute information concernant le vote confidentielle.

## SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

## ROUTINE PROCEEDINGS

### Introduction and First Reading of Government Bills

The Honourable Senator Gold, P.C., introduced Bill S-3, An Act to amend the Judges Act.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Gold, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator LaBoucane-Benson, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

### Introduction and First Reading of Senate Public Bills

The Honourable Senator Carignan, P.C., introduced Bill S-229, An Act to amend the Language Skills Act (Lieutenant Governor of New Brunswick).

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Carignan, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Housakos, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

### Notices of Motions

With leave of the Senate,  
The Honourable Senator Griffin moved, seconded by the Honourable Senator Black:

That, notwithstanding any provision of the Rules, previous order or usual practice, today's sitting continue until 4 p.m., unless earlier adjourned by motion.

The question being put on the motion, it was adopted.

## QUESTION PERIOD

The Senate proceeded to Question Period.

## DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

## AFFAIRES COURANTES

### Dépôt et première lecture de projets de loi du gouvernement

L'honorable sénateur Gold, c.p., dépose le projet de loi S-3, Loi modifiant la Loi sur les juges.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Gold, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénatrice LaBoucane-Benson, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

### Dépôt et première lecture de projets de loi d'intérêt public du Sénat

L'honorable sénateur Carignan, c.p., dépose le projet de loi S-229, Loi modifiant la Loi sur les compétences linguistiques (lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick).

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Carignan, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénateur Housakos, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

### Préavis de motions

Avec le consentement du Sénat,  
L'honorable sénatrice Griffin propose, appuyée par l'honorable sénateur Black,

Que, nonobstant toute disposition du Règlement, tout ordre antérieur ou toute pratique habituelle, la séance d'aujourd'hui se poursuive jusqu'à 16 heures, à moins d'être ajournée plus tôt par voie de motion.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

## PÉRIODE DES QUESTIONS

Le Sénat procède à la période des questions.

**ORDERS OF THE DAY****GOVERNMENT BUSINESS****Bills – Second Reading**

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

**Motions**

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

**OTHER BUSINESS****Senate Public Bills – Second Reading**

Orders No. 1, 2, 3, 4 and 5 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Second reading of Bill S-206, An Act to amend the Criminal Code (disclosure of information by jurors).

The Honourable Senator Boisvenu moved, seconded by the Honourable Senator Wells, that the bill be read the second time.

After debate,

The Honourable Senator Dalphond moved, seconded by the Honourable Senator Bovey, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Orders No. 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 and 15 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Second reading of Bill S-216, An Act to amend the Income Tax Act (use of resources of a registered charity).

The Honourable Senator Omidvar moved, seconded by the Honourable Senator Duncan, that the bill be read the second time.

Debate.

Ordered: That further debate on the motion stand adjourned in the name of the Honourable Senator Omidvar.

**ORDRE DU JOUR****AFFAIRES DU GOUVERNEMENT****Projets de loi – Deuxième lecture**

L'article n<sup>o</sup> 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

**Motions**

L'article n<sup>o</sup> 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

**AUTRES AFFAIRES****Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Deuxième lecture**

Les articles n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 4 et 5 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Deuxième lecture du projet de loi S-206, Loi modifiant le Code criminel (divulgarion de renseignements par des jurés).

L'honorable sénateur Boisvenu propose, appuyé par l'honorable sénateur Wells, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Dalphond propose, appuyé par l'honorable sénatrice Bovey, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n<sup>os</sup> 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Deuxième lecture du projet de loi S-216, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (utilisation des ressources d'un organisme de bienfaisance enregistré).

L'honorable sénatrice Omidvar propose, appuyée par l'honorable sénatrice Duncan, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Débat.

Ordonné : Que la suite du débat sur la motion soit ajournée au nom de l'honorable sénatrice Omidvar.

**ADJOURNMENT**

At 4 p.m., pursuant to the order adopted by the Senate earlier today, the Senate adjourned until 2 p.m., tomorrow.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 16 heures, conformément à l'ordre adopté par le Sénat plus tôt aujourd'hui, le Sénat s'ajourne jusqu'à 14 heures demain.